

ISO 14001

Avant de mettre en place un Système de Management Environnemental (SME), il est nécessaire de réaliser un état des lieux complet du site ou de l'organisme à considérer. C'est la phase la plus longue. Cette analyse environnementale initiale se décompose en 2 parties majeures :

- l'état des lieux réglementaire approfondi,
- l'état des lieux des aspects et impacts environnementaux des activités de l'entreprise (qualitatif et quantitatif).

C'est sur la base de cette analyse initiale que seront dégagés les aspects environnementaux significatifs, les priorités et par conséquent le programme environnemental.

Les 17 exigences de la norme ISO 14001

■ Politique environnementale

Il s'agit d'une déclaration formelle rédigée par le chef d'entreprise, dans laquelle sont décrits les objectifs globaux et les principes de la démarche selon le processus d'amélioration continue. Elle doit orienter la stratégie environnementale de l'entreprise et susciter une forte implication du personnel.

■ Aspects environnementaux

Il s'agit d'identifier tous les impacts (significatifs ou non) de l'entreprise sur l'environnement.

■ Exigences légales et autres exigences

Au-delà de la réglementation (ex : normes de rejets), il s'agit des paramètres à prendre en compte dans l'analyse (ex : proximité d'une zone naturelle protégée, exigences des clients, etc...)

■ Objectifs et cibles

Pour chaque impact significatif, il faut alors fixer des objectifs et cibles, cohérents avec la politique, prenant en considération l'ensemble des exigences (légales, financières, opérationnelles, commerciales, parties intéressées...)

■ Programme de Management Environnemental

Basé sur les priorités dégagées lors de l'analyse environnementale, il décline :

- ✓ les objectifs et cibles environnementaux (si possible quantifiés)
- ✓ les mesures pour atteindre ces objectifs et cibles,
- ✓ les échéances fixées pour les mettre en œuvre,
- ✓ les moyens (financiers et humains)
- ✓ les responsables

Il s'agit du plan d'action à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et cibles (responsabilités, moyens, délais).

A ce stade, le programme environnemental est établi, il reste à le mettre en œuvre et à faire fonctionner le Système de Management Environnemental.

■ **Structure et responsabilité**

Le "Qui fait quoi ?" définit la structure du système et les responsabilités de chaque acteur.

■ **Formation, sensibilisation et compétence**

Les acteurs du SME doivent être compétents à la hauteur de leurs responsabilités et des tâches qui leur sont assignées. Cela nécessite de mettre en place un plan de formation (interne ou externe)

■ **Communication**

Ce volet porte à la fois sur la communication interne à l'organisme et externe.

■ **Documentation du Système de Management Environnemental**

Papier ou informatique, le système documentaire doit décrire les éléments essentiels du SME et leurs interactions.

■ **Maîtrise de la documentation**

Des procédures doivent être établies et tenues à jour, afin de maîtriser tous les documents nécessaires et faisant partie du SME (identifier, gérer, archiver...)

■ **Maîtrise opérationnelle**

Il s'agit de planifier les activités associées aux aspects environnementaux significatifs : procédures et critères opératoires (diffusion aux fournisseurs)

■ **Prévention des situations d'urgence et capacité à réagir**

Ces procédures doivent permettre de réduire les impacts environnementaux en cas d'urgence.

Le système ainsi mis en place est apte à fonctionner. Il doit néanmoins faire l'objet de contrôles et d'actions correctives en cas de non-conformités.

■ **Surveillance et mesurage**

Il consiste notamment à effectuer un suivi des performances par rapport aux objectifs et cibles fixés dans le programme.

■ **Non-conformité, action corrective et action préventive**

Les actions correctives et préventives ont pour objectif de lever les non-conformités et d'éviter qu'elles se reproduisent (amélioration continue)

■ **Enregistrements**

Une procédure spécifique aux enregistrements doit permettre de gérer (mise à jour, archivage, destruction) les enregistrements relatifs à l'environnement (mesures, formation, résultats d'audits, etc...)

■ **Audit du Système de Management Environnemental**

La réalisation d'audits périodiques doit permettre de vérifier la conformité du SME par rapport à la norme ISO 14001.

■ **Revue de direction**

Réalisée périodiquement, cette revue permet à la direction de vérifier l'état d'avancement des objectifs et cibles et, au besoin, de modifier sa politique environnementale selon le principe de l'amélioration continue du système.

■ Les coûts de la certification

Taille de l'entreprise	Certification initiale		Audit annuel de suivi	
	Nombre de jours d'audit	Coût moyen*	Nombre de jours d'audit	Coût moyen*
Moins de 100 salariés	4 à 7	5 à 10 k€	1 à 2	1 à 2 k€
De 101 à 500 salariés	7 à 10	7.5 à 12.5 k€	2 à 4	2 à 4 k€
Plus de 500 salariés	9 à 20	10 à 22 k€	4 à 6	4 à 6 k€

Extrait de "environnement 2003" coût de certification ISO 14001

* le coût moyen est calculé sur la base d'un tarif journalier d'audit de 1.000 €, (variable selon les organismes certificateurs)

■ Les organismes certificateurs¹

AB CERTIFICATION

Z.A. - 99 route de Versailles
91160 Champlan
Tél. : 01 60 49 06 07
Fax : 01 60 49 06 05
www.abcertification.com
contact@abcertification.com

AFAQ AFNOR CERTIFICATION

11 av. Francis de Pressencé
93571 St Denis la Plaine cedex
Tél. : 01 46 11 37 37
Fax : 01 46 11 37 77
www.afaq.org
info@afaq.afnor.org

BCS CERTIFICATION

Parc Club du Moulin à Vent - Bât 50
33 av. du Dc Georges Levy
69200 Vénissieux
Tél. : 04 72 30 42 28
Fax : 04 72 30 46 79
www.bcs-certification.com
f.speciale@bcs-certification.com

CERTIBAT

6 av. de St Mandé
75012 Paris
Tél. : 01 53 09 14 99
Fax : 01 53 09 14 95
www.certibat.fr
a.jallabert@certibat.fr

DNV CERTIFICATION France

Espace Mi-Plaine
20 av. des Frères Montgolfier - Bat A
69680 Chassieu
Tél. : 04 78 90 91 40
Fax : 04 78 90 52 78
www.dnv.fr

ECOPASS

150bis av. Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine
Tél. : 01 41 43 29 92
Fax : 01 46 43 02 77
www.ecopass.fr
adrien.bernard@ecopass.fr

EURO QUALITY SYSTEM France

Centre Opérationnel Europe
5 av. Joseph Paxton
77164 Ferrières en Brie
Tél. : 01 64 77 27 20
Fax : 01 64 77 27 79
www.euroqualitysystem.com
bbouchard.eqs@wanadoo.fr

FONDONORMA

Av. Andres Bello
Torre Fondo Comum Piso 11
1050 Caracas
Tél. : 5763347-5754111
Fax : 5764659-5763347
www.fondonorma.org.ve
fugas@fondonorma.org.ve

LRQA France SAS

Lloyd's register Quality Assurance
Tour Swiss Life - 1 Bd Vivier Merle
69443 Lyon Cedex 03
Tél. : 04 72 13 31 41
Fax : 04 72 13 31 40
www.lrqqa.fr
lrqa-lyon@lrqa.com

MOODY International Certification

89 rue Damrémont
75018 Paris
Tél. : 01 42 54 01 21
Fax : 01 42 54 42 03
www.moody-certification.fr
office.mic.France@moodyint.com

SGS ICS

191 av. Aristide Briand
94237 Cachan cedex
Tél. : 01 41 24 83 02
Fax : 01 41 24 84 52
mickael.scarpetta@sgs.com

UTAC

Autodrome de Linas-Monthéry
B.P. 20212
91311 Monthéry Cedex
Tél. : 01 69 80 17 10
Fax : 01 69 80 17 17
www.utac.com

YUQS

Trg Republike br.3/l
11000 Belgrade
Tél. : 381 11 2621 239
Fax : 381 11 2626 349
www.yuqs.org

Liens utiles

AFNOR : <http://www.afnor.org/portail.asp>
COFRAC : <http://www.cofrac.fr>
Iso.org : http://www.iso.org/iso/fr/iso_catalogue/management_standards/iso_9000_iso_14000_iso_14000_essentials.htm
Plate-forme QSE/C.C.I. Arras : <http://www.qse.arras.cci.fr>

¹ Les informations évoluent rapidement, nous vous conseillons de consulter le site : www.cofrac.fr